Concours « Un Noël Idéal ! »

Du 29 novembre au 30 décembre 2026 – Château-parc de Meung sur Loire (45)

Article 1 : Organisateur du jeu

La société ARTEUS EVENT, Siret n° 44918181700031, située au 29, rue du Pont – 92 000 Neuilly sur Seine, organise un jeu concours. Ce jeu concours se déroule du 29 novembre au 30 décembre 2026 inclus, aux horaires d'ouverture du château, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, de 4 à 12 ans inclus résidant en Europe à l'exception du personnel des sociétés organisatrices gestionnaires et de contrôle et de leur famille. Offre limitée à une seule participation par foyer (même adresse, même nom) sur la durée du jeu.
La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Accord parental

Les participants mineurs devront recueillir l'accord préalable de leurs parents avant de déposer leur bulletin de participation dans le cadre du jeu concours. Cet accord sera manifesté sur le formulaire prévu à cet effet, qui devra être entièrement renseigné (nom et prénom des parents, adresse exacte, téléphone, email, valides) et disponible au Château-parc de Meung sur Loire.
L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, le prix offert dans le jeu concours.
On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère ou représentant légal). « Les organisateurs » se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de puissance parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.
Toute fraude, inexactitude, absence de réponse ou réponse incomplète entraîne une exclusion du jeu concours.

Article 4 : Annonce du jeu

Ce jeu sera disponible gratuitement au Château-parc de Meung sur Loire sous forme d'un bulletin à compléter le 29 novembre, les week-ends du 5-6 décembre, les 12-13 décembre, du 19 au 23 décembre et du 26 au 30 décembre de 14h à 18h et à déposer dans une urne prévue à cet effet au Château-parc de Meung sur Loire – 16, place du Martroi – 45130 Meung sur Loire.

Article 5 : Définition et valeur de la dotation

Est mis en jeu : 14 entrées enfant - d'1m40 à Family Park (Le Petit Netilly - 37250 Sorigny) d'une valeur unitaire de 21.50€. Les entrées seront offertes par lot de 2 entrées, soit 7 lots de deux entrées enfants. Valeur d'un lot : 43€

La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.
Les dotations seront directement données aux bénéficiaires le jours même lors du tirage au sort, ou envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront communiquée lors de leur inscription à la société organisatrice si ils ne sont pas présent physiquement lors du tirage au sort. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Article 6 : Modalités de participation

6.1 La participation au jeu se fait exclusivement en remplissant le formulaire disponible au Château-parc de Meung sur Loire. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être prise en compte. Afin de participer audit jeu, toute personne doit correctement remplir les différents champs proposés (notamment nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, mail avant la date limite de participation) et répondre aux questions posées.
Toute participation notamment incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou déposée après la date et l'heure sera considérée comme nulle.
La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.
6.2 Pour participer au tirage au sort, le participant devra répondre correctement aux questions indiquées dans le bulletin.
6.3 Le lauréat sera celui ou celle qui aura donné toutes les bonnes réponses au jeu et aura été tiré au sort.

Article 7 : Droit à l'image
Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone et éventuellement photographie dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 8 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations
Le Château-parc de Meung sur Loire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 9 : Vérification de l'identité
Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 10 : Interprétation du règlement
La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.
La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.
La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 11 : Données personnelles et droit d'image
Lors de la participation au jeu concours, des données à caractère personnel sont demandées aux participants. Ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par le Château-parc de Meung-sur-Loire, destiné au traitement et au suivi du jeu concours, aux relations commerciales, à de la prospection et à des fins statistiques pour le Château-parc de Meung-sur-Loire. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour permettre au château parc de Meung-sur-Loire d'améliorer et de personnaliser les services qu'il propose et les informations qu'il adresse aux participants. Les destinataires de ces données sont les services du château-parc de Meung-sur-Loire.
La participation au jeu concours entraîne l'acceptation de facto de l'utilisation des données personnelles (photos, videos, coordonnées). Ces données font l'objet d'un traitement informatique par le château parc de Meung-sur-Loire, destiné à la communication pour le château-parc de Meung-sur-Loire. Les destinataires de ces données sont les services du château-parc de Meung-sur-Loire.
Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez écrire à : info@chateau-de-meung.com ou en adressant un courrier en ce sens et libellé à l'adresse suivante : château-parc de Meung-sur-Loire - 16, place du Martroi – 45130 Meung-sur-Loire

Article 12 : Adresse postale du jeu
L'adresse postale du jeu est :
ARTEUS EVENT
16, place du Martroi – 45130 Meung sur Loire

Article 13 : Disponibilité du règlement
Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement.
Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit par format numérique à toute personne qui en fait la demande en écrivant à info@chateau-de-meung.com, ou sur le site internet du Château-parc de Meung sur Loire www.chateau-de-meung.com